



FEDERATION GABONAISE DE FOOTBALL



Procès Verbal
du
58^{ème} Congrès ordinaire de la
Fédération Gabonaise
Football (FEGAFOOT)

Libreville, le 23 Décembre 2013



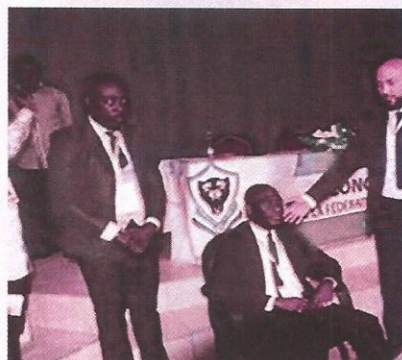
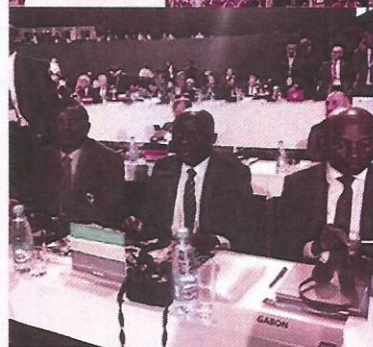
FEDERATION GABONAISE DE FOOT

L'an deux mille dix-huit, le 22 du mois de Décembre, s'est tenu à l'hôtel King's Choice dans la commune d'Akanda, le 58eme Congrès Ordinaire de la Fédération Gabonaise de Football, conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts adoptés le 12 octobre 2013.

Les assises étaient dirigées par Monsieur Pierre Alain MOUNGUENGUI, Président de la FEGAFOOT, en présence des membres du Comité Exécutif de la FEGAFOOT et les délégués du Congrès. En ouvrant les travaux le Président de la FEGAFOOT a demandé l'observation d'une minute de silence en mémoire des acteurs sportifs disparus en 2018 (le journaliste Louis Claude Moudzioud koumba) ou les footballeurs (Ismaël Mbang A. Ebeng d' AS DIKAKI et de l'ancien international gabonais Rodrigue Fausther Ogouerowo).

L'ordre du jour des travaux portait sur les points suivants :

- a) Appel des délégués et vérification de la conformité de la convocation et de la composition du Congrès avec les statuts de la FEGAFOOT ;
- b) Approbation de l'ordre du jour ;
- c) Allocution du Président ;
- d) Nomination des membres pour contrôler le procès-verbal ;
- e) Désignation des scrutateurs ;
- f) Suspension ou exclusion d'un membre (s'il y lieu) ;
- g) Approbation du procès-verbal du précédent congrès ;
- h) Rapport d'activité du Président (sur les activités depuis le dernier Congrès) ;
- i) Présentation du bilan consolidé et révisé et du compte de profits et de pertes ;
- j) Approbation des comptes annuels ;
- k) Admission comme membre (s'il y a lieu)
- l) Approbation du budget ;





- m) Vote concernant les propositions de modifications des Statuts, du Règlement d'application des Statuts et du Règlement du Congrès (s'il y a lieu) ;
- n) Traitement des propositions des membres et du Comité Exécutif en conformité avec l'alinéa 1 ;
- o) Désignation de l'organe de révision indépendant (s'il y a lieu) sur proposition du Comité Exécutif ;
- p) Révocation d'une personne ou d'un organe (s'il y a lieu)
- q) Election du Président et des membres du Comité Exécutif (s'il y a lieu)
- r) Election des membres des organes juridictionnels (s'il y a lieu)
- s) Election des membres de la Commission Electorale (s'il y a lieu)

a) APPEL DES DELEGUES

Le Secrétaire Général, Monsieur Jean Paul TCHIBINDA a procédé à l'appel des délégués. Sur les 36 délégués membres du Congrès, 33 étaient présents et 03 absents .

Le tableau ci-dessous illustre cette situation :

Dénomination de l'Association	Noms et Prénoms/Fonctions
AS PELICAN	Janvier NGUEMA MBOUMBA/Président
CF MOUNANA	Ernest LAKOUE TENE/SGA
STADE MANDJI	Boniface NDJAOU/SG
Total	3

Les délégués ci-dessous mentionnés ont pris part à ce 58ème Congrès Ordinaire :

Pour les Ligues Provinciales

Dénomination de l'Association	Noms et Prénoms/Fonctions
Ligue de Football de l'Estuaire	Serge Ahmed MOMBO/ Président Didier NGOMA/ VP
Ligue de Football du Haut Ogooué	Jean Robert NDOUNOU/ Président Ricardo Berseron/ VP
Ligue de Football du Moyen Ogooué	Emmanuel OGOUERA/ Président Juste RAWAMBIA/ VP
Ligue de Football de la Ngounié	Jean Pierre MBADINGA/ Président DILOUSSA DILOUSSA/VP
Ligue de Football de la Nyanga	Yves KING/ Président Jean Olivier KOMBILA/VP
Ligue de Football de l'Ogooué Ivindo	OUBA GARBA/ Président Joachim ETOUGHE MEKINA/VP
Ligue de Football de l'Ogooué Lolo	Anthony Guy MADEBE BOUNDOUKOU/Président Pascal Blaise MOUTINDI/VP
Ligue Football de l'Ogooué Maritime	Liliane ROBAKY/Président Jean NZE/VP
Ligue de Football du Woleu Ntem	NSI ELLA NSI/ Président Aloise ONDO MBA/VP
LINAFP	Brice MBIKA/ Président et Observateur

Pour les Clubs de 1ere DIVISION PROFESSIONNELLE

Dénomination de l'Association	Noms et Prénoms/Fonctions
CF MOUNANA	Éric Martial ANDOULO NZE/SG
AS MANGASPORT	Rodrigue GNAMALENGOUNGOU/Président Benjamin ANTSIEMADJAYI/SG
UNION SPORTIVE DE BITAM	Bienvenu OBIANG ESSONO/Président Justin OBIANG/SG
MISSILE FC	Richard NDJAMI Omer Nestor MOUDJIEGOU
OLYMPIQUE DE MANDJI	Guy Fleury LENDOYE/Président Gaétan BOUMENDZE
AS PELICAN	Guy Roger SOUNDA/SG
AO CENTRE MBERI SPORTIF	Paul Benoît MIKALA/ VP Gabriel BAMBOU/SG
AKANDA FC	Hugues OKAWE/ SG Harris KABOUE/ SGA
STADE MIGOVEEN	Claude NGOMA/ Président Germain MINTSA/ SG
LOZOSPORT	Anicet BANDENGA/Président Crépin CHAMFORT/SG
NGUEN'ASUKU	Sidoine MOUNGHONGUE/Président Emmanuel MBAMBA/SG
OYEM AC	Désiré OWONO NDONG/Président Jeovani Gael NGOUA NGOMO/SG
ADOUMA FC	NDONG NGUEMA Landry/ Président Octave NKOUNA/SG
STADE MANDJI	Jean Jacques IGAMBAS IKINDAS/ Préside

Pour les Associations

Dénomination de l'Association	Noms et Prénoms/Fonctions
Association des Entraîneurs et Educateurs du GABON	Nicodème Raphael NZAMBA NZAMBA/Président Eric BOUAYOM/SG
Association des Arbitres du GABON	Jean Bernard MAMBANA DIAMBOU/Président Simplice MBADINGA/SG
Association des Footballeurs du GABON	Hervé ANGOUE/Président Paulin MOUSSOUNDA/SG

b) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité.

c) ALLOCUTION DU PRESIDENT

Dans son adresse aux congressistes, le Président Fédéral est revenu sur les actions menées lors de l'olympiade 2014-2018. Il a notamment souligné que si l'olympiade finissante a permis de fixer les priorités, d'engager des réformes, de penser et déployer des programmes dont les différents retours sont prometteurs, il n'en demeure pas moins que la route vers le développement du Football gabonais est encore longue. C'est à ce titre que la mandature 2018-2022 arrive avec ses rêves, ses espoirs mais aussi ses doutes et ses appréhensions.

Le renouvellement du Comité Exécutif de la FEGAFOOT le 21 Avril 2018 est le point de départ de la consolidation des actions menées lors des quatre précédentes années. C'est dans cette optique que l'Administration Fédérale a été profondément reformée afin d'atteindre de manière optimale les objectifs fixés.

La réorganisation des départements au sein du Secrétariat Général ou la prise de décision radicale concernant les sélections nationales sont autant d'actes forts pour cette phase de nouvelle gouvernance à venir.

Tout en rappelant que « les échecs d'aujourd'hui préparent les victoires de demain », le président du bureau fédéral a souhaité à tous les participants d'agréables et fructueux travaux.

d) NOMINATION DES MEMBRES POUR CONTROLER LE PROCES-VERBAL

Le Secrétaire Général a proposé la Ligue de la Ngounié, l'Association des Footballeurs du Gabon et le club de Missile FC, pour assurer cette mission. Cette proposition a été approuvée.

e) DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Le Secrétaire Général a suggéré comme scrutateurs la Ligue de l'Ogooué Maritime, l'Association Nationale des Arbitres du Gabon et le club de l'Union Sportive de Bitam. Cette suggestion a été approuvée.

f) SUSPENSION OU EXCLUSION D'UN MEMBRE

Ce point n'a pas fait objet de débat durant la séance.

g) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 56EME CONGRES ORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2017

N'ayant reçu aucune observation des délégués, le Procès-Verbal du 56ème Congrès Ordinaire du 29 Octobre 2017 a été approuvé à l'unanimité.



h) RAPPORT D'ACTIVITE DU PRESIDENT (sur les activités depuis le dernier Congrès)

La synthèse du rapport technique a été présentée par le Secrétaire Général. Avant de le soumettre au vote des congressistes, les observations suivantes ont été enregistrées par quatre associations :

- la Ligue du Haut
 - le club de l'Olympique de Mandji
 - le club du CF MOUNANA
 - le club de l'US BITAM
- Un jeu de questions réponses avec le Président Fédéral a suivi.

1- Le Président de la Ligue du Haut Ogooué a présenté quatre sousis majeurs :

La Relation avec les partenaires Nationaux (Ministère des sports, OGSSU, Direction Provinciale des Sports);

Le Tournoi de la Montée en D2 professionnel ;

La Relation avec les Agences (CNOGEMCNI, ANAGEISC, FNDS) ;

- **Relation avec les partenaires Nationaux (Ministère des sports, OGSSU, Direction Provinciale des Sports);**

Le président de la ligue s'est appesanti sur les compétitions organisées sous l'égide de l'OGSSU. Pour lui, ce n'est pas la première fois qu'une telle collaboration est envisagée.

Il interpelle la FEGAFOOT afin que les compétitions projetées puissent s'organiser désormais de manière effective avec toutes les entités ayant un rôle à jouer (Direction Provinciale des sport, Direction d'Académie Provinciale etc).

- **Tournoi de la Montée en D2 professionnel ;**

Sur cette question, il a fait remarquer que la formule d'organisation de Juillet 2018 (match à élimination directe en lieu et place d'une phase de poule) fait perdre une opportunité à certaines équipes pouvant être moins performantes sur un seul match, mais plus régulière sur la durée. De plus l'intégration au tirage au sort des clubs n'ayant pas rempli le cahier des charges a été vécu comme une injustice pour ceux qui y sont conformés.

Elle affirme que c'est une situation déplorable qui a abouti au fait que certaines provinces soient représentées par deux clubs alors que d'autres n'ont envoyé qu'un seul.

- **Relation avec les Agences (CNOGEMCNI, ANAGEISC, FNDS).**

A ce sujet, il a déploré que les agences aient longtemps exercé les prérogatives de la Fédération en matière d'organisation des matchs.

Le Président de la Ligue de Football du Haut Ogooué espère que la création de l'Office National du Sport ne soit qu'une manière détournée de décaler les problèmes et c'est pourquoi il souhaite connaître les futures relations avec la FEGAFOOT.

En réponse à ce premier intervenant, le Président Fédéral a tour à tour apporté les éclaircissements sur les sujets suivants :

S'agissant des relations avec les partenaires nationaux, le Président Fédéral a précisé que la collaboration avec les Directions d'académies Provinciales et les directions Provinciales de sports est indispensable et profitable. Elle devrait porter essentiellement sur l'organisation de compétitions des jeunes (U15, U17). A cet effet, les Ligues Provinciales auront pour missions de se rapprocher des Directions d'académies Provinciales afin de travailler de concert pour l'organisation des compétitions en milieu scolaire.

Au sujet du Tournoi de la montée en D2 professionnelle le Président Fédéral a rappelé les exigences de la Confédération Africaine de Football en matière de participation à ses compétitions interclubs.



Ainsi, il a souligné que s'arrimer à ces directives de la CAF constitue le seul objectif de la Fédération à travers le cahier des charges qu'elle élabore concernant le tournoi de la montée en D2. Il apparaît donc impérieux que les clubs souhaitant participer à ce tournoi respectent tout le cahier des charges sus évoqué.

La question liée aux rapports avec les Agences a permis au président fédéral d'expliquer que leur suppression et la création de l'Office National du Sport ne devrait pas constituer un problème si les prérogatives de chacun en matière d'organisation des matchs sont respectées. Dans cet esprit, la FEGAFOOT prévoit de saisir par correspondance les responsables de la nouvelle entité dès qu'ils seront connus.

Le Président de l'Olympique de Mandji a émis les trois types de questionnements.

L'intégration des clubs de D2 au sein du Congrès de la FEGAFOOT ; la Problématique de la dépravation des mœurs des jeunes footballeurs et celle **de la dépravation des mœurs des jeunes footballeurs ;**

La requête consécutive à l'intégration des clubs de D2 au sein du Congrès de la FEGAFOOT est justifiée selon lui, au regard de l'évolution du paysage footballistique du pays.

Les clubs de deuxième division participant à une compétition professionnelle prise en compte dans les activités de la Fédération, il semble logique de pouvoir les intégrer au sein du congrès Fédéral. De plus, ajoute-t-il, « à l'époque de la rédaction des statuts actuels de la Fédération le championnat national de deuxième division professionnelle n'existait pas encore ».

Il a évoqué ensuite **la Problématique de la dépravation des mœurs des jeunes footballeurs**. Profitant de l'actualité ou cours de laquelle un ancien international a confessé s'être adonné à des pratiques, blâmables et condamnables pour évoluer dans le monde du Football. Ce témoignage poignant et révoltant l'a profondément bouleversé et le délégué mariguovéen a interpellé le Comité Exécutif sur les mesures prises pour éviter d'exposer les jeunes footballeurs au phénomène de la pédophilie.

En réponse à toutes ces angoisses, le Président Fédéral a apporté les remarques contenues ci-dessous.

Sur l'intégration des clubs de D2 au sein du Congrès de la FEGAFOOT, le président fédéral a contredit certaines idées reçues qui voudraient que les statuts actuels aient été taillées à sa mesure. Il a rappelé le contexte de la rédaction desdits statuts en 2013 par le Comité de normalisation et validé par la FIFA. Le Congrès étant souverain le Président Fédéral l'a invité à mener une réflexion globale sur la réforme des statuts.

Ainsi, au-delà de la seule problématique d'intégration des clubs de D2 professionnels, cette réflexion identifierait d'autres aspects statutaires méritant une actualisation.

Pour clore son propos sur ce sujet, le Président Fédéral a proposé aux congressistes qui l'ont acceptée la mise en place prochaine d'une commission de révision des statuts.

La Problématique de la dépravation des mœurs des jeunes footballeurs évoquée par le délégué a fait réagir avec gravité le président fédéral compte tenu du caractère sensible de ce sujet. Il a d'abord rappelé qu'au-delà des actions que la FEGAFOOT peut entreprendre en tant qu'institution, lutter contre la dépravation des mœurs en milieu footballistique doit avant tout être l'affaire des clubs qui gèrent au quotidien les sportifs. Dans cette quête majeure, la probité et la moralité des encadreurs au sein des clubs représentent un aspect déterminant.

Ces valeurs cardinales impactent considérablement dans la construction de ces jeunes en tant que footballeurs mais aussi en tant que personnes sociales.

Le Secrétaire Général du CF MOUNANA a émis trois(3) contrariétés :

- **La Coupe du Gabon ;**
Il a souhaité savoir les raisons pour lesquelles la compétition n'est plus régulièrement organisée depuis deux saisons.
- **Le Football Féminin ;**
Le dirigeant a désiré s'informer des raisons de la léthargie actuelle du football féminin.
- **La situation du Gabon au sein de l'UNIFFAC.**
Aux vues des dernières péripéties vécues par notre pays au sein de cette union zonale, le Secrétaire Général du CF MOUNANA souhaite connaître la situation actuelle du Gabon au sein de l'UNIFFAC

Répondant au Secrétaire Général du CF MOUNANA, le Président Fédéral a indiqué ce qui suit :

- La Coupe du Gabon.

La non organisation de la compétition ces deux dernières années, au-delà des difficultés financières que connaît l'Etat, trouve sa source dans les querelles qui avaient pour but de fragiliser le candidat MOUNGUENGUI en course pour un deuxième mandat à la tête de la FEGAFOOT. Il en veut pour preuve, que dans le même temps les clubs de D1 et D2 professionnels acceptaient – sur instigations de personnalités extérieures au Football- de disputer le championnat national (organisé par la LINAFF) sans argent et refusaient de faire de même lorsqu'il s'agissait de la coupe du Gabon (organisée par la FEGAFOOT) .Ils réclamaient comme condition sine qua non de disposer de moyen financier pour pouvoir y prendre part.

Le Président Fédéral a lancé un appel à l'unité pour faire face aux immixtions extérieures qui sèment la zizanie au sein des membres de la famille footballistique. Lutter efficacement contre ses interventions extérieures nous préservera de telles situations dommageables a-t-il conclu.

- Le Football Féminin ;

Au sujet du Football Féminin, le Président Fédéral est revenu sur les quatre dernières années. Il a retracé les efforts de la FEGAFOOT pour relever cette discipline. Néanmoins, le manque de volonté de certaines autorités a eu pour effet de décourager les athlètes qui espéraient participer à des compétitions internationales.

La nouvelle dynamique impulsée par la Fédération visera à résolument repositionner le Football Féminin au cœur de ses priorités. A cet effet, aidée de la FIFA, des mécanismes seront mises en place pour développer et pérenniser les compétitions de Football Féminin au Gabon.

De plus amples informations vous seront données tout à l'heure sur les effets induits du « programme FRWAD ».

- La situation du Gabon au sein de l'UNIFFAC

Le Président Fédéral a redit le contexte des relations houleuses avec le Président de cette instance, Monsieur Patrice Edouard NGAISSONA. Ces mauvaises relations qui avaient conduit il y a quelques mois, à l'exclusion du Gabon lors du tournoi zonal qualificatif pour la CAN TOTAL U17, TANZANIE 2019, disputé à Yaoundé.

Il a remémoré pour le fustiger, l'attitude néfaste de certains compatriotes qui dans l'ombre avaient pris fait et cause contre le Gabon pendant ces événements. Toutefois, avec l'intervention du Président de la CAF, des décisions fortes ont été prises :

- Rédaction de nouveaux statuts types
- Remplacement de la fonction de Secrétaire Général par Directeur Exécutif
- Appel à candidature pour recruter un futur Directeurs Exécutif qui ne sera plus obligatoirement ressortissant du pays du siège (en l'occurrence du Gabon).



Après ces échanges, le rapport des activités a été soumis au vote. Il a été approuvé à l'unanimité

i) Présentation du bilan consolidé et révisé du compte de profits et de pertes

Le rapport et les états financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2017 ont été présentés par Monsieur Sylvestre ENGOHANG (Chef du Département Finances). Au titre des recettes la FEGAFOOT a comptabilisé pour le compte de l'année 2017 en recette 674 366 365 Francs CFA et en dépense 644 459 405 Francs CFA.

Il a en outre relevé, la difficulté de présenter un rapport financier dont la période d'examen s'étale sur deux années civiles. Il a par ailleurs proposé au congrès que le rapport financier de l'exercice clos au 31 Décembre 2018 soit validé au plus tard fin Avril 2018 afin de pouvoir transmettre à la FIFA avant le 30 Juin 2019, le rapport général du commissaire au compte pour la période sus visé.

j) APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

Soumis au vote des délégués les comptes annuels ont été approuvé à l'unanimité.

k) Admission comme membre (s'il y a lieu) ; Ce point n'a pas fait objet de débat durant la séance.

l) Approbation du budget

Le budget prévisionnel pour la saison 2018-2019 chiffré à 835 710 950 Francs cfa (en dépenses) et 982 425 000 Francs cfa (en recettes) a été approuvé à l'unanimité. Ledit budget prévoit une balance excédentaire de 146 714 050 Francs cfa.

Pour apporter un complément sur le point relatif au budget, le Président Fédéral a invité Monsieur N'GWA EMANE (deuxième Vice-Président) à entretenir le Congrès sur les ressenties modifications apportées au programme FORWARD par la FIFA.

Prenant la parole, le deuxième Vice-Président a rappelé que le programme FORWARD est le mécanisme de financement mis en place par la FIFA au bénéfice de ses associations membres. Entrée en vigueur en 2016, le programme prévoyait un financement global de cinq millions de dollars sur la période 2016-2018 (cinq cent mille dollars annuels pour les coutes de fonctionnements, et sept cent cinquante mille dollars annuels pour le financement de projets spécifiques).

Au titre du cycle financier 2019-2022 la FEGAFOOT sera en droit de recevoir selon les nouvelles dispositions du programme jusqu'à six millions de dollars, soit une augmentation e 20% par rapport au cycle 2016-2018. Cette subvention en hausse substantielle se répartira ainsi qu'il suit :

- Un million de dollars par an pour les couts de fonctionnements et deux millions de dollars pour les projets spécifiques sur l'ensemble du cycle.

A titre de rappel les projets spécifiques proposé dans le cadre du premier cycle, ont notamment concernés les infrastructures (centre technique de Bikélé, aménagement VRD du siège Fédéral, construction des sièges pour les ligues provinciales), les compétitions (coupe du Gabon, tournoi de la montée en D2, championnat U17 et féminin etc), le soutien financier aux ligues provinciales ainsi que l'optimisation de la Communication et du Marketing.

Dans le cadre du cycle 2019-2022, les futurs projets à soumettre s'inscriront globalement dans la continuité des projets soumis au premier cycle.



Terminant son adresse aux congressistes, le deuxième Vice-Président a indiqué que les modalités pratiques de mise en œuvre du programme FORWARD 2.0 seront détaillées dans les jours à venir par voie de circulaire.

m) ADMISSION COMME MEMBRE

Aucun nouveau membre n'a été admis.

n) Vote concernant les propositions de modifications des Statuts, du Règlement d'application des Statuts et du Règlement du Congrès (s'il y a lieu).

Ce point n'a pas fait l'objet de débat durant les travaux.

o) Traitement des propositions des membres et du Comité Exécutif en conformité avec l'alinéa 1 ;

Ce point n'a pas fait l'objet de débat durant les travaux.

p) Désignation de l'organe de révision indépendant (s'il y a lieu) sur proposition du Comité Exécutif.

Le cabinet d'expertise comptable CIFECA, représenté pendant les travaux par Monsieur Dieudonné MOUSSIROU BOUKA, a été présenté comme auditeur statutaire de la FEGAFOOT, pour les exercices 2017 et 2018.

Les points Q, R, S, T, n'ont pas fait l'objet de débat faute de propositions.

Discours de clôture du Président de la FEGAFOOT

Invité par le Secrétaire Général à clôturer les travaux le Président de la FEGAFOOT a remercié tous les congressistes pour la qualité et l'ambiance des échanges. Il a réitéré son appel à l'unité de la grande famille du Football national pour le développement de cette discipline qui est chère à tous les acteurs.

Il a souligné que sous sa Présidence, le Comité Exécutif travaillera sans relâche pour atteindre les objectifs fixés depuis la première mandature en 2014, à savoir :

Restructuration, professionnalisation et Relance du Football national.

Il a souhaité bon retour à tous les délégués dans leurs familles respectives en cette période de fête de fin d'année 2018.

Fait à Libreville le 23 Décembre 2018

Le Secrétaire Général

Jean Paul TCHIBINDA

Le Président de la FEGAFOOT

Pierre Alain MOUNGUENGUI